



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 08 DECEMBRE 2025 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 -

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule A
Journée du 07 DECEMBRE 2025

Pontoisienne Js 2	Montmagny Fc 1	Pontoisienne Js 2 responsable
-------------------	----------------	--------------------------------------

Pontoisienne Js 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U15 D2 / Unique / Poule B

Journée du 06 DECEMBRE 2025

Rc Argenteuil 2	Bezons U. Sec. Om. 21	Rc Argenteuil 2 responsable
-----------------	-----------------------	------------------------------------

Rc Argenteuil 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.